



MAIRIE D'AIGUEBELLE
Rue de l'Hôtel de ville
73220 AIGUEBELLE
Tél : 04/79/36/20/25
Fax : 04/79/36/36/83

PROCEDURE INSCRIPTION AUX TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

1/ Une fiche individuelle de renseignement à remplir (vous pouvez télécharger cette fiche sur le site de la commune d'Aiguebelle, rubrique : Enfance - Jeunesse - Périscolaire.

- ⇒ Remplir la rubrique concernée : T.A.P. école maternelle ou T.A.P. école élémentaire
- ⇒ Signer et dater le document

2/ Fournir une attestation d'assurance pour l'année en cours.

3/ Remplir, signer et dater le règlement intérieur unique pour les services de restauration scolaire, garderie périscolaire et temps d'activités périscolaires.

Seule la remise de l'ensemble de ces documents permettra de confirmer l'inscription définitive de votre ou vos enfants aux services concernés.

Pour information :

Nous rappelons que l'inscription aux T.A.P. n'est pas obligatoire.

Si vous choisissez d'inscrire votre enfant, il participera, par roulement à toutes les activités proposées et ce durant toute l'année scolaire en respectant les consignes mentionnées dans le règlement.

Une participation aux frais de fournitures sera demandée (5 euros par trimestre et par enfant).

Inscription à remettre avant le 25 juin de chaque année.

Plus de renseignements : site internet : <http://mairie.aiguebelle.free.fr>

Agent coordonnateur TAP : 06 45 33 22 41